

**Intervention du Professeur Joseph MAILA lors de la Conférence organisée
par La Maison du Futur et l'Institut Konrad Adenauer, à Bikfaya, le 14
Mai 2025**

Le Professeur Joseph Maïla prend la parole pour remercier le président Amine Gemayel de son invitation ainsi que le directeur Michael Bauer de la Konrad Adenauer Stiftung. Il souligne l'importance du colloque qui se tient aujourd'hui en raison de l'initiative lancée par le député Sami Gemayel et son initiative d'ouvrir les dossiers en suspens concernant la guerre libanaise, l'application des Accords de Taëf et tout le non-dit entre Libanais qui continuent de peser sur le dialogue interlibanais et sur une véritable réconciliation entre les protagonistes de la guerre libanaise. En ligne avec cette perspective, le professeur Joseph Maïla annonce qu'il abordera les cinq points les plus importants qui, à ses yeux, empêchent un dialogue sincère et une véritable réconciliation. Ces points sont autant d'obstacles à une évolution harmonieuse vers une paix civile.

Le premier constat à établir pour comprendre les obstacles à la réalisation d'une réconciliation sincère interlibanaise réside dans l'évolution des esprits et des mentalités depuis la signature de Taëf. La conduite des affaires gouvernementales, surtout dans la période des quelques années dernières écoulées, ont révélé une profonde déchirure entre Libanais sur la vision d'un avenir commun de leur patrie. Les évolutions politiques dues à un blocage de l'élection présidentielle, plus de deux ans après la fin du mandat du président Michel Aoun de deux ans ont aggravé le fossé entre Libanais en entamant la confiance mise dans le respect des échéances et des modalités du processus électoral prévues par la Constitution, et dans la suspicion jetée sur le Hezbollah et ses alliés de vouloir procéder coûte que coûte à faire élire un candidat qui couvrirait la politique du parti chiite proche de l'Iran. A la période d'incertitude et de division ainsi ouverte par la vacance du pouvoir présidentiel, la décision unilatérale prise par le secrétaire général du parti chiite d'ouvrir un front au Liban-sud de soutien et d'appui à la guerre du Hamas en cours à Gaza a achevé de creuser encore plus les divergences entre pro-Hezbollah et parties opposées à cette nouvelle guerre.

Ce que l'on peut constater à partir de là est que le fossé confessionnel s'approfondit au Liban. Un communautarisme de type nouveau semble s'être installé qui se distingue du communautarisme de jadis en ce sens qu'il perçoit les différences d'aspirations et de visions de l'avenir partagé entre Libanais comme

désormais fondamentales, voire pour certains irréconciliables. La vie en commun est décrétée impossible par ceux qui plaident pour une séparation due à des représentations différentes du vouloir-vivre établi par le Pacte national de 1943 et reconduit par l'Accord de Taëf. De distinctions entre communautés négociant des compromis pour gouverner ensemble, on est en passe de s'orienter vers un durcissement communautaire, pratiquement un ethno-différentialisme, dur et clivant, qui rend difficile le dialogue et l'entente.

Un deuxième obstacle est né de la représentation de l'État. Des thèses contradictoires se confrontent. Pour les uns l'État doit rester unitaire, pour d'autres il doit tendre très vite vers la décentralisation préconisée par Taëf renforcée pour certains par une large autonomie financière. Une troisième catégorie plaide pour un État de type fédéral. Cette dernière proposition ouvrirait une voie qu'il sera difficile de maîtriser à défaut de pouvoir la trancher dans l'immédiat. Ce débat qui doit être tranché, d'abord comme l'un des objectifs établis par l'Accord de Taëf, doit être couplé avec une réforme profonde de l'administration et une lutte déterminée contre la corruption qui gangrène l'État et sape son autorité.

Un troisième obstacle est la persistance dans le Liban d'aujourd'hui d'une culture de la violence. Tout se passe comme si la politique libanaise de compromis avait disparu et que le langage dominant était celui de la force. En réalité, il n'y a jamais eu de véritable sortie de crise au Liban. Le pays est passé de la guerre à la paix de Taëf sans jugement, sans la tenue et les travaux d'une commission de type « Vérité et réconciliation », comme en Afrique du Sud, et sans un retour critique sur le passé. Une amnistie générale a été déclarée et tout s'est déroulé comme si la mémoire de la guerre avait été effacée. Une amnistie a été promulguée et tout a semblé oublié. Or une amnistie n'efface la mémoire. L'amnistie est certes une amnésie légale : elle prescrit les poursuites judiciaires. Toutefois, elle ne saurait de la mémoire des citoyens les souffrances endurées, le souvenir des exactions subies et la perte d'êtres chers et de disparus. Revenir sur le passé est nécessaire pour expurger la violence rentrée et le ressentiment, pour donner sa place au deuil et au pardon, et puis pour collectivement apprendre, à la fois, à suffisamment oublier pour vivre ensemble et suffisamment se souvenir pour ne pas recommencer.

Un quatrième obstacle à une vie apaisée, après des décennies de guerre quasiment continue, est celui que pose l'adoption d'une politique extérieure agréée par toutes les parties libanaises. Le Liban de 1975 à nos jours a oscillé entre des alignements contradictoires qui ont miné progressivement son positionnement régional et l'ont rendu otage de puissances extérieures. Véritable État-tampon entre deux États antagonistes, sa politique extérieure fut

d'alignement, c'est à dire d'asservissement, sur l'axe le plus fort. L'inféodation du pays à la politique étrangère de l'Iran a mené à la catastrophe que l'on connaît. Sur la question de la politique régionale qu'ils doivent suivre les Libanais paraissent divisés. Un neutralisme pragmatique et raisonné, avec une claire doctrine de défense nationale, doit à terme s'imposer. Encore faut-il œuvrer à la préparation de cette voie qui doit recevoir une approbation nationale très large.

Enfin, *last but not least*, pour que le Liban sorte de l'impasse dans laquelle il s'est enfoncé et repenser sa démocratie défaillante. Il faut dès à présent songer à passer d'une démocratie de représentation, assurée partiellement jusque-là par la démocratie de concordance et d'entente communautaire à une vraie démocratie de participation où les droits des citoyens pourront avoir la primauté sur les droits des communautés sans que le vouloir vivre en commun des Libanais dans leur diversité religieuse et culturelle soit remis en cause.

Ces obstacles ainsi énumérés vers une démocratie libanaise renouvelée ne doivent pas faire oublier, dans l'immédiat, la nécessaire restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire, ni le retour au monopole par l'armée de la force légitime, au règlement de la question des déplacés, des réfugiés étrangers, ni le bien-être économique, de vie et de reconstruction, des Libanais.